

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 23 septembre 2026

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation
09 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Florence CAPITAIN, Gérard NIMSGERN, Séverine TROMPARENT, Martine NOWACZYK, Jean-Louis MANGIN Serge SAUVAGERE, Bruno BUYS, Virginie RAMEAU, Demba GARY, Céline PORTOLES, Céline PARIS,

Absents excusés : Jean-Pierre SINDONINO pouvoir à Bruno BUYS, Clémence HARNIST pouvoir à Séverine TROMPARENT, Justin SAFFROY pouvoir à Jean-Louis MANGIN

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - CME - Délibération n° 2026-53

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2026-52 du 23 septembre 2026 instaurant la création du Conseil Municipal des Enfants - CME ;

Considérant qu'il convient de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants, dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination et de laïcité ;

Considérant qu'afin de mettre en place ce nouveau CME dans les meilleures conditions, il convient d'en approuver les modalités de fonctionnement ;

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET